

de douane d'une manière réfléchie et ordonnée. Ce serait sûrement un moyen d'aider les Canadiens en même temps que les producteurs primaires.

**M. Fred McCain (Carleton-Charlotte):** Monsieur l'Orateur, depuis le début du débat actuel, jamais durant la présente session le problème de l'agriculture n'a été discuté plus à fond. Il semble que le gouvernement du Canada ait choisi d'appliquer aux denrées agricoles des principes qui pourraient donner des résultats si on les appliquait à d'autres produits. Il s'attend à ce que ces principes donnent des résultats dans l'agriculture. Examinons du point de vue de l'Est un de ces produits et voyons quel effet le producteur et le consommateur ont eu sur ce produit depuis quelques années.

La culture de la pomme de terre s'est développée malgré une structure tarifaire défavorable. A cause de la concurrence économique, les producteurs ont été défavorisés sur le marché d'exportation. Ils ont traité avec nos voisins du Sud dans des conditions inéquitables, et je veux parler de la permission d'exporter qu'ils nous ont accordée. D'une façon générale, notre situation géographique nous a défavorisés. Le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) connaît les adversités que nous avons subies à cause de certains problèmes commerciaux, notamment celui du transport. Mais l'industrie a continué de progresser en dépit de toutes ces difficultés.

Chaque fois qu'on a fait des démarches auprès du gouvernement dans le but d'établir une position commerciale favorable en ce qui concerne les pommes de terre, le gouvernement de l'époque a répondu que cela nous serait impossible parce que notre position était faible. Si notre position était faible en ce qui concerne les pommes de terre, je peux simplement dire qu'elle sera sans espoir dorénavant parce que nous n'aurons aucun moyen d'exercer une pression dans les négociations internationales.

J'aimerais attirer l'attention du gouvernement sur le fait que, en agriculture, nous nous trouvons en réalité dans une position forte dans nos négociations avec nos partenaires commerciaux, particulièrement avec les Américains. Les statistiques indiquent qu'au cours des onze premiers mois de 1972, nous avons importé pour \$268,153,000 de produits agricoles. Dans la période correspondante en 1971, nous avons importé pour \$240,138,000 de ces produits. Dans cette période de 12 mois, nous avons eu une augmentation de 28 millions de dollars en importations agricoles au Canada.

Il est également intéressant de noter certains des produits que nous avons importés au cours de ces périodes. Nous avons importé des myrtilles, des baies, des cerises, des canneberges, du raisin, des citrons, des pommes de terre, des pêches, des poires, des fraises—fruits et légumes qui peuvent tous être produits au Canada en beaucoup plus grande quantité qu'à l'heure actuelle. Nous avons également importé des asperges, des fèves, des brocolis, des navets, des choux-fleurs, du céleri, du maïs et des concombres—tous des légumes que les agriculteurs produisaient en beaucoup plus grande quantité qu'il sont capables de le faire à l'heure actuelle.

Quoique la population du Canada augmente, l'intérêt que nous portons à l'agriculture diminue. Dans certains cas, nous observons une production statique ou en déclin des produits agricoles. Il est temps que le gouvernement canadien, tout spécialement le gouvernement qui se trouve à votre droite, monsieur l'Orateur, examine sérieusement les effets que le manque de politiques et d'attention de sa part ont eus tant que sur le consommateur que le produc-

teur. Ne sous-estimons pas le coût que le consommateur doit payer pour la politique d'attentisme que pratique le gouvernement.

En 1971, le gouvernement américain, dans sa sagesse, a décidé de prélever une surtaxe sur les importations de tous les produits, y compris les denrées alimentaires. La chose est survenue le 15 août. Le 30 août, une délégation arrivait à Ottawa pour discuter les conséquences de cette initiative sur l'industrie de la pomme de terre dans l'Est du Canada. Cette démarche a été effectuée avec l'appui du ministre de l'Agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard de l'époque. L'industrie voulait obtenir une certaine considération. Nous avons alors appris qu'un certain redressement serait effectué s'il y avait des conséquences. D'une certaine façon nébuleuse, imprévisible et indéfinissable, l'industrie de la pomme de terre réglerait ses conséquences, mais nous n'avons pas obtenu la moindre réponse. Nous avons comparu devant ces gens par la suite, formulant des propositions positives en vue d'effectuer des exportations qui restreindraient les excédents de pommes de terre sur le marché canadien. Lors de notre entretien, on a laissé entendre que le ministre de la Consommation et des Corporations du temps n'oserait pas laisser grimper les prix. On a laissé entendre que quelqu'un réaliserait des profits exorbitants.

● (1610)

On nous a fourni toutes sortes de choses y compris un grand nombre de statistiques qui indiquaient clairement que le Canada avait un excédent de pommes de terre et on nous a donné une réponse qui nous a montré que le ministre de l'Agriculture et le gouvernement d'alors n'avaient pas l'intention de remédier à un problème économique très sérieux dans l'industrie de la pomme de terre sur une base nationale. Ils ne se proposaient pas non plus d'interdire l'importation de pommes de terre ou d'écouler le surplus qui existait au Canada. Il s'agit là d'une politique immobiliste, aveugle et entêtée qui a été tout simplement préjudiciable au Canada dans son ensemble.

Finalement, ils en sont venus à la conclusion que l'industrie de la pomme de terre devait recevoir quelque assistance sur une base nationale. Toutefois, ceci s'est produit en avril quand les coffres qui étaient encore presque pleins pourrissaient. Comme un député l'a dit auparavant, l'odeur des aliments pourris se répandait sur toute cette région de notre province. On a entrepris des opérations de récupération, mais le producteur a subi une lourde perte de capital. Quelle en a été la conséquence? Au lieu de l'augmentation continue de la production de pommes de terre au Canada à la suite de la perte de 1971, il y a eu une réduction importante de la production en 1972. Depuis la récolte de 1972, le contribuable a payé des prix exorbitants. La récolte était trop faible pour commencer, en partie à cause du temps, de la surface cultivée et de la production globale. Toutefois, quand on l'a faite à l'une des dates les plus hâtives de l'histoire au prix moyen le plus élevé, nous dépendions alors d'une source alimentaire étrangère.

La suppression des droits encourage les sources alimentaires étrangères. Quand vous dépendez de l'étranger pour un aliment, vous êtes à la merci des marchands étrangers. C'est ce qui s'est passé pour le consommateur canadien au cours de cette saison, et pas seulement en ce qui concerne les pommes de terre. Le Canada n'a jamais atteint sa pleine capacité de production de nombreux fruits et légumes qui peuvent être produits en Ontario, au Québec et dans les secteurs horticoles de l'Est et de l'Ouest. Il y a absolument aucune protection au Canada contre le dumping de surplus existant dans une partie du monde. L'agri-